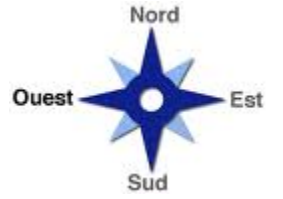


PLAN D'EAU DE ROUFFIAC



≥ 20 cm *



≥ 50 cm *



≥ 80 cm *



Remise à l'eau obligatoire

* maximum 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum



Zones de réserve de pêche



Zone autorisée à la pêche et à la navigation



Zone autorisée à la pêche et interdite à la navigation



Pêche à partir d'embarcations autorisée du 01/01 au 31/12 inclus. Moteur thermique interdit.

plage



Base de loisirs



ponton pêche

digue



cale à bateaux